

Augmentation des coûts de l'énergie :

**Aides de l'Etat
et leviers d'actions pour limiter les charges**

Votre CMA vous informe

CMA PACA

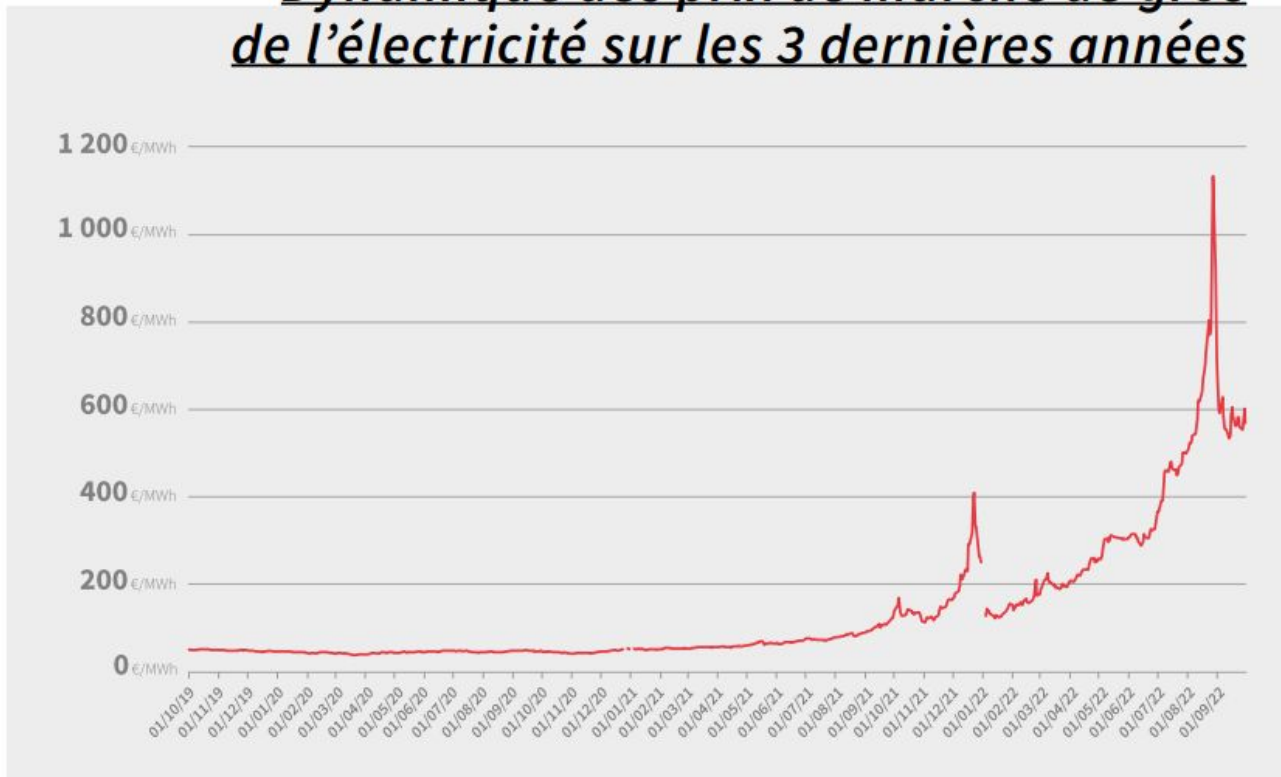
14/03/2023



**Chambres
de Métiers
et de l'Artisanat**

Le contexte et l'évolution du marché de l'électricité

Dynamique des prix de marché de gros de l'électricité sur les 3 dernières années



- Un enchaînement d'événements :
 1. La fin du COVID
 2. Mise à l'arrêt des réacteurs nucléaire
 3. Guerre en Ukraine
 4. Arrêt du gazoduc Nordstream 1
 5. Prolongation des travaux sur les réacteurs

Le contrat d'énergie 1/2

Questions à vous poser pour connaître les aides auxquelles vous avez droit :

- Êtes-vous éligible au **bouclier tarifaire** ?
- Avez-vous souscrit un contrat **offre de marché / tarifs garantis / tarifs réglementés ou indexés** ?
- Quelle est la **date de fin de votre contrat ou de son renouvellement** ?
- La **puissance souscrite et les heures creuses** sont-elles bien optimisées ?

Le contrat d'énergie 2/2

Prix réglementés



Savoir identifier le type de contrat et la puissance souscrite sur une facture EDF

Ex :

- tarif réglementé de vente et puissance

souscrites

-/!\ Offre de marché = prix non réglementés



Puissance souscrite



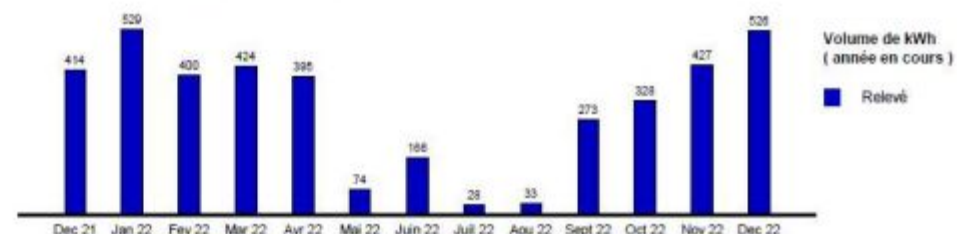
éditerranée



Détail de votre facture du 29/12/2022 n° [redacted]

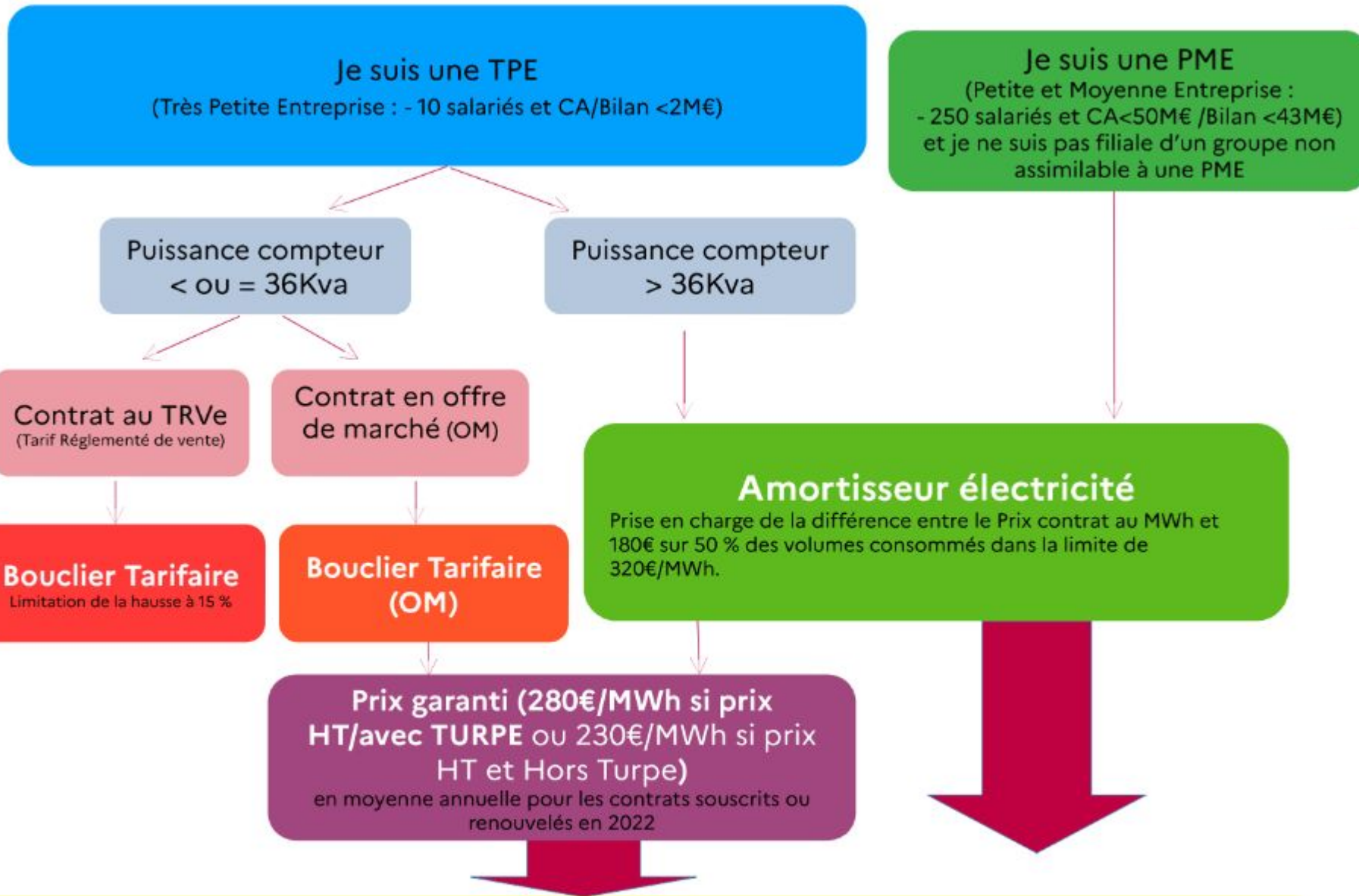
Données contrat	Données Point de Livraison
Tarif Bleu pour clients non résidentiels	[redacted]
Option HC 6kVA	[redacted]
Réf. de votre contrat 1-709MXYS	[redacted]
Prix réglementés	[redacted]
Souscrit depuis le 22/05/2018	[redacted]

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *				83,16 € HT
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT	12,59 €	Taux de TVA
Abonnement	du 01/12/2022 au 31/12/2022	12,59 €/mois	12,59 €	5,50 %
Consommation (HT)	Période	Conso 526 kWh	Prix unitaire HT	Taux de TVA
Electricité Heures pleines	du 28/11/2022 au 27/12/2022	296 kWh	14,400 €/kWh	42,62 € 20,00 %
Electricité Heures creuses	du 28/11/2022 au 27/12/2022	230 kWh	12,150 €/kWh	27,95 € 20,00 %
* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 8,45 €, et la part variable est de 18,39 €				
Services			8,00 € HT	
E-Services (Espace client, Bilan annuel)			INCLUS	Taux de TVA
Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)			5,67 €	Hors TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	Période	Assiette	Prix unitaire Hors TVA	Taux de TVA
Taxe Communale sur la Conso Finale Electricité	du 28/11/2022 au 27/12/2022	526 kWh	0,10000 €/kWh	0,53 € 20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 28/11/2022 au 28/12/2022	526 kWh	0,66300 €/kWh	3,49 € 20,00 %
		8,45	21,93 %	1,85 € 5,50 %
Total Hors TVA pour ce site			89,03 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		Assiette	15,71 €	
TVA à 5,50%			14,44 €	0,79 €
TVA à 20,00%			74,59 €	14,92 €
Total TTC pour ce site				104,74 € TTC

Données de comptage		
Identifiant de comptage : 069	Type de compteur : Compteur Linky	
Coefficient de lecture : 100		
Heures Creuses : 3H05-8H06 12H05-15H06		
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Moyenne Utilisation HP/HC		
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 6,0		
Index (relevés / estimés)	Index de début	Index de fin
Heures pleines	5523 le 28/11/2022	5819 le 28/12/2022
Heures creuses	5117 le 28/11/2022	5347 le 28/12/2022



Bouclier (OM), Prix garanti, Amortisseur : Pour en Bénéficier, **une seule démarche**
Adresser l'attestation sur l'honneur à son fournisseur d'énergie avant le 31/03/2023

Application des dispositifs toute l'année 2023 directement sur la facture électricité

Aides pour l'électricité et le gaz pour les petites entreprises fortement impactées

Chèque urgence énergie de la Région Paca – dépôt du dossier au printemps 2023 / aide rétroactive au 1^{er} janvier 2023

- Pour qui ?**
- ☐ Toutes les entreprises **qui ne bénéficient pas des mécanismes de garantie de l'Etat** (bouclier tarifaire ou tarifs garantis à 280€/MWh en moyenne sur 2023) ;
 - ☐ **Dont la facture d'électricité ou de gaz a été multipliée par 2 minimum entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 1^{er} trimestre 2023 ;**
 - ☐ Qui ont sollicité leur fournisseur d'énergie pour bénéficier de l'amortisseur de l'Etat concernant l'électricité ;
 - ☐ Au chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros.



L'amortisseur électricité

À partir du 1^{er} janvier 2023, pour une durée d'1 an

Pour qui ?

TPE avec une puissance souscrite > 36 kVA et PME

Comment ?

L'État prend en charge une partie de la facture d'électricité. Appliqué directement par les fournisseurs d'énergie, l'amortisseur se traduira dans la facture d'électricité des consommateurs dès les premières factures de 2023.

Le dispositif n'est pas encore visible sur les factures mais il sera rétroactif à partir du 1 janvier 2023.

L'attestation est à retourner à votre fournisseur **impérativement avant le 31 mars 2023**

Le **modèle d'attestation** et ses **modalités d'envoi** + un **simulateur** sont disponibles sur [le site des impôts](#)

Autres aides pour l'électricité

TICFE/CSPE à taux réduit

Pour les entreprises éligibles à un taux réduit de CSPE (**code NAF entre 05.00 et 39.00Z + critère sur la valeur ajoutée et la consommation d'électricité annuelle**), il est possible de demander un remboursement partiel pour l'année 2021.

Cela peut représenter 10 à 20% de la facture d'électricité, **les boulangeries et pâtisseries sont souvent éligibles.**

[lien vers le simulateur en ligne](#)

Démarche : dossier à réaliser auprès des douanes, **rappelez-vous de votre comptable et/ou de votre conseiller environnement à la CMA PACA**

Aides pour le gaz et l'électricité 2022 et 2023

Guichet d'aide au paiement des factures de gaz et d'électricité pour les entreprises grandes consommatrices

Entreprises éligibles :

- **factures de gaz et/ou électricité sont \geq 3% du chiffre d'affaires** (CA novembre et/ou décembre 2021 ou au CA mensuel moyen sur l'année 2021)
- **augmentation d'au moins 50% du prix unitaire du gaz et/ou électricité (€/MWh complet HTVA)** par rapport au prix moyen payé en 2021

Montant de l'aide : **50 % de l'écart entre la facture 2021 majorée de 50 % et la facture 2022 (ou 2023, amortisseur sur l'électricité déduit)**, dans la limite de 70 % de la consommation 2021.

La démarche et le simulateur d'aides sont en ligne sur le site <https://www.impots.gouv.fr/aide-gaz-electricite>

Vous pouvez vous rapprocher de votre CMA pour être accompagné.e dans votre démarche



□ Dépôt des dossiers jusqu'au 24 février pour novembre et décembre 2022

Pour comparer les offres des fournisseurs

-
-
- [Comparateurs officiel des fournisseurs énergie puissance souscrite ≤ 36 kVA](#)
- Courtiers en énergie (liste non exhaustive) : [Néogies](#), [Opéra Energie](#), [Capitole Energie](#), [Courtage Energies](#)
- [Références de prix de l'électricité](#), mise à jour chaque semaine par la Commission de Régulation de l'Énergie

En cas de litige avec votre fournisseur :

- [Médiateur TPE ≤ 36 kVA](#) en cas de litige important avec son fournisseur (non respect du contrat...)
- [Médiateur des entreprises pour les PME](#) ou TPE > 36 kVA

Les éco-gestes pour une réduction des consommations énergétiques



top 5 d'éco-gestes facile à mettre en place

1. Je vérifie l'encrassement de mon climatiseur

- Economies: **Jusqu'à 30 % /an**

2. J'installe des lumières à détecteurs de présence

- Economies: **Jusqu'à 30 % /an**

3. Je règle un programme horaire sur mon thermostat de chauffage

- Economies: **Jusqu'à 20 % /an**

4. Je baisse la température de consigne de mon chauffe-eau à 55 °C

- Economies: **Jusqu'à 7 % /an à chaque degré en moins**

5. J'éteins mes appareils en veille et débranche les chargeurs inutilisés

- Economies: **Jusqu'à 5 % /an**

Les services d'accompagnement à la réduction des consommations

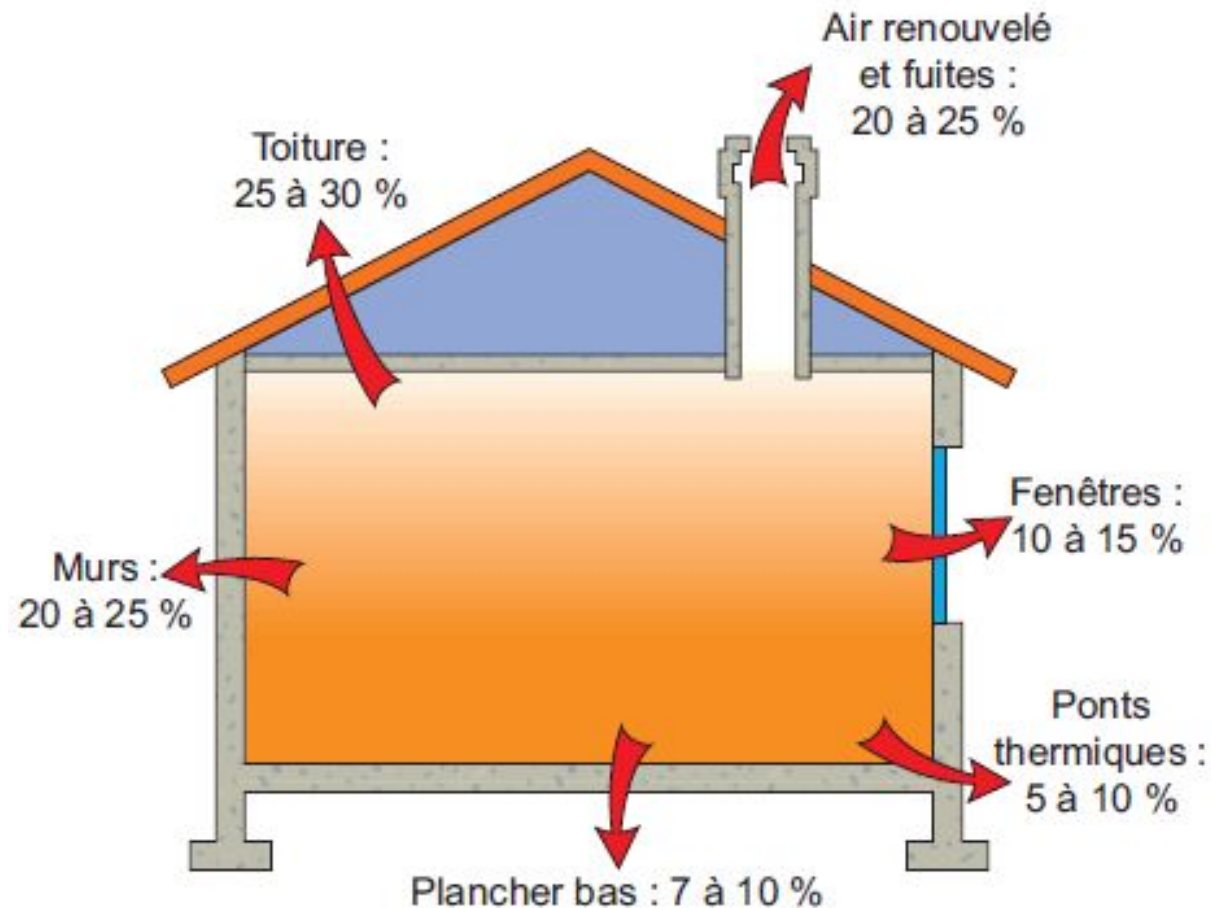
Diagnostic de flux : Diagnostic complets sur les flux d'eau, d'énergie, de déchets et de matière premières avec l'établissement d'un plan d'action adaptée à votre structure pour faire des économies à court et moyen termes.



Déclic environnement : Accompagnement de deux demi-journées de l'entreprise sur une thématique souhaitée : eau, énergie, déchets, mobilité, RSE, approvisionnement



La rénovation thermique de mon local une étape clé pour la sobriété énergétique



Le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE)

2 accompagnements

- Rénover + - mobilisation et animation du réseau du bâtiment
- Conseil à la rénovation du local artisanal (< 1 000m²)
 - 2 niveaux d'accompagnement
 - ✓ Sensibilisation : entretien court (environ 15mn) avec le chef d'entreprise sur les possibilités techniques, les aides financières, ...
 - ✓ Accompagnement ½ journée : rendez-vous sur place afin de co-construire un plan d'action spécifique sur la rénovation du local de l'artisan



Recherche des meilleures aides financières pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique

Votre contact, votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat :

Coralie VIRUEGA

Conseillère environnement

Agence CMA PACA de Saint-Laurent-du-Var 81,
avenue Léon Bérenger, 06704 Saint-Laurent-du-Var

Tel : 06 02 02 01 38

Mail : c.viruega@cmar-paca.fr

Anthony SCHMIDT

Conseiller Rénover+

Agence CMA PACA de Saint-Laurent-du-Var 81,
avenue Léon Bérenger, 06704 Saint-Laurent-du-Var

Tel : 07 88 97 49 41

Mail : a.schmidt@cmar-paca.fr

Financé dans le cadre du CPER



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

